

H2O AM : Les associations dans l'expectative

Certaines associations professionnelles n'ont pas encore communiqué auprès de leurs adhérents sur l'affaire H2O AM. La rédaction en a interrogé plusieurs pour mieux comprendre leur position.



Certains CGP s'étonnent de ne pas avoir reçu de communication de leur Chambre au sujet de l'affaire H2O AM. Credit photo : Pixabay

Alors que beaucoup de leurs adhérents sont confrontés à une situation inédite, les associations professionnelles adoptent la stratégie du silence. Étonnamment, certaines n'ont même pas communiqué auprès de leurs membres sur l'affaire H2O AM, à l'instar de la Chambre nationale des conseils experts financiers (CNCEF) et de l'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC). « *Nous aurions pu profiter de leurs conseils sur les positions à tenir auprès des clients, voire obtenir quelques informations supplémentaires* », regrette ce CGP qui dit ne pas avoir reçu de communication de sa Chambre.

La CNCEF et la CGPC disent se tenir à disposition de leurs affiliés, mais ne pas ressentir de leur part le besoin d'une communication générale. Très peu d'adhérents les auraient contactées à propos de l'affaire H2O AM. « *Les CGP donnent la priorité aux clients. Et les plus en difficulté n'ont pas forcément envie de le faire savoir autour d'eux* », analyse Stéphane Fantuz, président de la CNCEF Assurance.

Du professionnalisme et un peu d'embarras donc ? Pas forcément. David Charlet, président de l'ANACOFI, qui indique avoir communiqué auprès de ses adhérents, confirme que cette affaire n'alarme pas pour l'instant la profession. « *Nous n'avons pas eu de remontées à ce jour, ni de nos adhérents, ni des associations de consommateurs* », témoigne-t-il.

Attentisme



A l'image de la dizaine de milliards d'euros d'encours de H2O AM actuellement gelée, la profession semble s'être mise en pause. « *Il ne peut pas y avoir d'effet de panique tant que toutes les opérations sont suspendues* », résume Stéphane Fantuz. « *On y verra plus clair une fois la phase de réclamation passée. Pour l'instant, on entend des bruits, des rumeurs, mais nous n'avons pas de remontées concrètes du terrain* », confirme David Charlet.

La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP) ne semble pas suivre totalement cet attentisme du secteur : l'association a communiqué auprès de ses adhérents, leur rappelant notamment leur devoir de conseil. Dans un courrier que la rédaction a pu consulter, elle les a également informés des droits des assureurs concernant les unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation constituées de parts d'OPCVM faisant l'objet d'une suspension. « *(...) L'assureur peut suspendre ou restreindre, sur cette partie du contrat uniquement, les facultés d'arbitrage, les versements de primes, les possibilités de rachats ou de transferts, le paiement des prestations en cas de vie ou de décès et les conversions en rentes* », peut-on notamment lire dans le document.

Le calme avant la tempête ?

Si ce calme apparent tranche de plus en plus avec l'ampleur de l'affaire, cette dichotomie pourrait bien prendre fin au dégel des huit fonds, prévu normalement pour début octobre. Avec en sous-jacent la question de l'image de la profession qui risque d'en sortir fragilisée.

« *L'image du CGP peut être écornée et ce serait de bonne foi. Si vous faites confiance à votre conseiller et que vous vous retrouvez avec une perte de 40 %, vous êtes en droit de vous poser des questions* », glisse ce professionnel du conseil. David Charlet partage cet avis mais anticipe ce risque de manière plus restreinte. « *Le dégât d'image sera essentiellement pour les CGP qui ont surexposé leurs clients aux fonds H2O AM* », considère-t-il.

A l'inverse, chez CGPC, on pense que cette crise pourrait renforcer le lien entre clients et conseillers. Selon Raymond Leban, son président, « *les investisseurs ont mieux réagi qu'en 2008 et ont demandé à profiter des opportunités de marché* ». A suivre donc...